

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
5 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit mars à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance
18 mars 2025

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Catherine Letellier, Corentin Riou, Laurent Weinreich Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29
Présents : 22
Pouvoir : 4

Excusés : Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin, Delphine Besson,

Votants : 26

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot,

Pouvoirs :

Sylvestre Gout, a donné pouvoir à Jérémie Roseau
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Corentin Riou
Julie Morin a donné pouvoir à Yves Deshayes
Delphine Besson a donné pouvoir à Christian Grelé

Anne-Claire Poignard est désignée secrétaire de séance.

DEL2025_03_03

DELIBERATION PORTANT ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES AU BENEFICE DE LA COMMUNE – AVENUE DE LA LIBERATION

Afin de créer un exutoire aux eaux provenant de la route départementale N°48, située en agglomération, a été posée en domaine privé une canalisation d'eaux pluviales de Ø 400 millimètres en béton. La société BG5 représenté par Monsieur Benoit SAINT GEORGES a donné son accord par la constitution d'une servitude de passage en tréfonds sur sa propriété sise Avenue de la Libération à Pont-L'Evêque (14130), cadastrée section AM numéro 107.

Ce droit de passage s'exercera à une profondeur minimale de 1,74 mètres et ce exclusivement sur une bande de terrain d'une largeur de 2 mètres et d'une longueur de 71,17 mètres, telle que son emprise est figurée sur le plan annexé approuvé par les parties.

Cette canalisation part de l'Avenue de la Libération pour aboutir au fossé derrière la parcelle cadastrée section AH numéro 107.

Elle a été mise en place en juillet 2023 aux frais du bénéficiaire de la servitude aux normes actuellement en vigueur.

La Commune bénéficiaire de la servitude l'entretiendra à ses frais exclusifs. Elle devra remettre à ses frais le fonds servant dans l'état où il a été trouvé tant avant les travaux d'installation qu'avant tout travaux ultérieurs de réparations, de manière à apporter à son propriétaire le minimum de nuisances.

En cas de détérioration apportée à cette canalisation du fait du bénéficiaire de la servitude, ce dernier devra en effectuer à ses seuls frais la réparation sans délai.

Le bénéficiaire de ladite servitude aura la charge de l'entretien du réseau de canalisation souterraine des eaux pluviales et ce à ces frais exclusifs. Un hydrocurage dudit réseau de canalisation est recommandé environ tous les quatre ans.

VU le code général des collectivités territoriales et le rapport ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la convention de constitution de servitude de passage en tréfonds sur la parcelle cadastrée AM numéro 107, sise Avenue de la Libération, appartenant à la société BG5 représenté par Monsieur Benoit SAINT GEORGES au profit de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Anne-Claire POIGNARD

Le Maire



The seal is circular with the text "Mairie de Pont-l'Enveque" around the perimeter. In the center, there is a stylized figure, possibly a coat of arms or a local emblem, surrounded by stars.

Yves DESHAYES VADOS